

Le mobile démocratise la vidéosurveillance

Partenaire de sociétés de vidéosurveillance, Orange propose des solutions pour consulter depuis son mobile les images filmées par son réseau de caméras et recevoir des alertes par SMS en cas d'anomalie. De la sécurité de ses locaux ou de sa résidence aux applications marketing variées, vision d'un marché.



Rachid Sellali, p-dg d'Uniways
« À chaque alerte, le client reçoit un SMS puis, depuis son mobile, analyse en temps réel la nature de l'anomalie. »

Paul Surand, p-dg d'Anaveo
« Éliminer le stress en réagissant en mobilité, et ce même à l'autre bout du globe grâce au roaming. »



Plus de 90 % des intrusions constatées par les caméras s'avèrent être des fausses alertes », constate Rachid Sellali, p-dg d'Uniways (uniways.fr), distributeur des caméras suédoises Axis et partenaire technique de France Télécom. « Avec la vidéosurveillance nomade, ce doute est levé : à chaque alerte, le client reçoit un SMS puis, depuis son mobile, analyse en temps réel la nature de l'anomalie. S'il ne s'agit que d'un chat de gouttière en vadrouille, il s'épargne ainsi un inutile branle-bas de combat. » Finis les frissons, les déplacements vains, les interventions de vigiles... « Une évolution possible grâce aux débits véhiculés aujourd'hui par les mobiles. » « La vidéosurveillance nomade répond à un réel besoin de nos clients », analyse Paul Surand, p-dg d'Anaveo (anaveo.com), numéro 1 de la vidéosurveillance en France et partenaire d'Orange pour la mise en place de la solution Secure Tracker à 25 images/seconde. « Le but : éliminer le stress en réagissant en mobilité, et ce même à l'autre bout du

globe grâce au roaming. » Responsable des partenariats entreprises d'Orange, Nicolas Claret confirme : « Fin 2005, 400 sites étaient déjà équipés, plusieurs milliers le seront en 2006. Deux marchés sont ciblés : les entreprises, qui auront une excellente fluidité grâce aux caméras IP vendues par Anaveo et au mobile 3G Nokia

Œil virtuel

La mobilité accroît les usages potentiels de la vidéosurveillance : du simple gardiennage, le secteur s'étend au marketing, à l'évènementiel et au management à distance : « Moults clients utilisent la vidéosurveillance nomade comme un œil virtuel pour manager leurs affaires », remarque Rachid Sellali. Des exemples : mes boutiques ont-elles ouvert à l'heure ce matin ? Quel est l'état de mes stocks ? » Téléstratégie, société qui réalise entre autres l'infogérance d'Hugo Boss, dresse le même constat : « Les forces de vente mettent à profit la vidéosurveillance nomade pour effectuer des démonstrations auprès des franchisés, qui peuvent ainsi visiter virtuellement une boutique. En Turquie, la direction d'Hugo Boss a

ainsi pu montrer en direct live la boutique des Champs-Élysées aux personnels de l'usine de confection d'Izmir ! Une galerie d'art permet même à ses clients de prévisualiser les œuvres sur Internet ou sur leur mobile. La qualité des images est excellente et nos caméras se branchent sur n'importe quelle prise électrique grâce à un adaptateur CPL (courant porteur en ligne) », précise le prestataire, qui présente ses produits sur un site de démonstration (seeclic.com).

Le monde de la vidéosurveillance est unanime : le nomadisme est son avenir, qui plus est à notre époque d'exigence de sécurité des biens et des personnes. Et posséder le don d'ubiquité, ce vieux rêve de l'homme, n'est pas un luxe : une webcam d'excellente facture ne coûte que 80 euros, une caméra IP 150, auxquels s'ajoutent 2 euros par mois et par caméra pour le

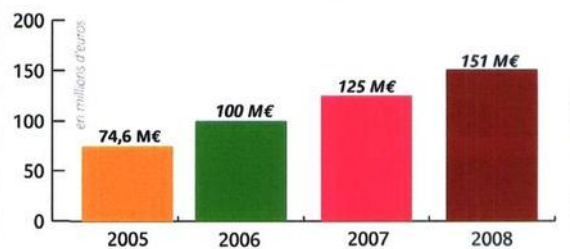


Vol d'une bouteille de Whisky en direct sur un Nokia 6680

service rendu. « Nous avons à cœur de baisser les prix pour démocratiser le marché », promet Téléstratégie

Cédric Gouverneur

LA CAMÉRA IP SE SUBSTITUE À LA CAMÉRA ANALOGIQUE



Le marché de la caméra sur IP devrait doubler entre 2005 et 2008.

Source : J.P. Freeman, 2004

Apprentis Big Brother

Les grands magasins, les centres commerciaux, les bijouteries, les banques et les parkings ont l'obligation de se doter de systèmes de vidéosurveillance. Mais filmer son personnel est soumis aux articles L. 432-2-1 et L. 121-8 du Code du travail. Filmer tout espace public, y compris le trottoir devant sa boutique, est soumis à autorisation préfectorale.